

## **PROJET PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL, SEANCE ORDINAIRE, DU 15 FEVRIER 2024 A 20H00**

Le 15 février 2024 à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de M. Denis Chanteloup, Maire,

Présents : M. Denis Chanteloup, Mme Elisabeth Burnouf, M. Laurent Poussard, Mme Nelly Dugardin, Mme Anne-Sylvie Prenat, Mme Karine Chabeuf, M. Michel Bonnemains, Mme Céline Boullé, M. Samuel Fossey, Mme Annick Renaux, M. Gérald Lebredonchel, Conseillers Municipaux.

M. Serge Tirel arrivé à 20h15

Départ de Mme Boullé à 22h15

Absence excusée : Mme Aline Lemettez

Absence non excusée : M. Stéphane Simon

Procuration : Mme Aline Lemettez donne procuration à Mme Annick Renaux

Secrétaire de séance : Anne-Sylvie Prenat

En préambule, M. le Maire demande l'approbation du PV du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2023 : approuvé à l'unanimité

### **ORDRE DU JOUR** :

#### **1 - Convention d'occupation locaux de l'école pour la garderie**

Mise à disposition sur le temps périscolaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le maire à signer lesdites conventions.

#### **2 - Convention de mise à disposition de l'entretien des espaces verts de l'école**

En cours de rédaction. Le pôle de proximité s'engage à assurer l'entretien de l'intérieur de l'enceinte de l'école ; le nombre heures allouées étant trop faible, il est décidé de laisser cet entretien au Pôle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le maire à signer lesdites conventions.

#### **3 - Transfert de la compétence publicité à l'agglomération du Cotentin**

En cours de réflexion. La décision sera votée ultérieurement.

#### **4 - Convention lutte contre les frelons asiatiques**

La Fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles de la Manche nous fait parvenir la convention triennale 2024-2026 portant sur la lutte contre le frelon asiatique. Cette convention porte sur les modalités de mise en place de surveillance, prévention et lutte collective.

Le coût de cette participation est de 71 € par an pour le volet coordination, animation et suivi.

Le coût de la destruction sera en fonction du prestataire choisi et du nombre de déclarations faites.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le maire à signer ladite convention et choisir chaque année, parmi la liste fournie par la FDGDON, le prestataire dont l'offre et la plus pertinente.

## **5 - Contrat de maintenance site internet**

Le nouveau site internet de la commune a été mis en ligne le 5 février 2024.

Afin d'en assurer la bonne utilisation et la maintenance régulière, le prestataire ayant réalisé le site nous propose un contrat de maintenance pour un coût de 120 € par an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le maire à signer ladite convention avec l'entreprise Objectif Multimédias de Cherbourg.

## **6 – Effacements réseaux Hameau Es Francs**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 172 600 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation du SDEM pour la commune s'élève à environ 100 650 €.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident la réalisation de l'effacement des réseaux Hameau Es Francs,
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le dernier trimestre 2024,
- Acceptent une participation de la commune de 71 950 € HT,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal 2024,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

### **6 – 1 - DETR effacements réseaux Hameau Es Francs**

Les travaux d'effacements réseaux Hameau Es Francs vont être réalisés par le SDEM50. Il est nécessaire de délibérer pour demander les subventions sur ce projet dont le montant a été chiffré à 172 600 € HT. La participation du SDEM est de 100 650 €. Le plan financier précise des subventions envisageables auprès de l'agglomération au titre du fonds de concours 27 183 € et de l'Etat au titre de la DETR pour 3 993 €. Il resterait donc à la charge de la commune 40 774 € HT soit 48 928,80 € TTC.

M. le Maire, demande au Conseil municipal, l'autorisation de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider ce projet et :

- Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

### **6 – 2 - Fonds de concours effacements réseaux Hameau Es Francs**

Les travaux d'effacements réseaux Hameau Es Francs vont être réalisés par le SDEM50. Il est nécessaire de délibérer pour demander les subventions sur ce projet dont le montant a été chiffré à 172 600 € HT. La participation du SDEM est de 100 650 €. Le plan financier précise des subventions envisageables auprès de l'agglomération au titre du fonds de concours 27 183 € et de l'Etat au titre de la DETR pour 3 993 €. Il resterait donc à la charge de la commune 40 774 € HT soit 48 928,80 € TTC.

M. le Maire, demande au Conseil municipal, l'autorisation de solliciter l'aide de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au titre du Fonds de concours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider ce projet et :

- Autorise le Maire à solliciter l'aide de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, au titre du fonds de concours.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

## **7 – Effacements réseaux Le Val**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 140 900 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation du SDEM pour la commune s'élève à environ 82 350 €.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident la réalisation de l'effacement des réseaux au Val,
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le : premier trimestre 2025,
- Acceptent une participation de la commune de 58 550 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal 2025,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

### **7 – 1 - DETR effacements réseaux Le Val**

Les travaux d'effacements réseaux au Val vont être réalisés par le SDEM50. Il est nécessaire de délibérer pour demander les subventions sur ce projet dont le montant a été chiffré à 140 900 € HT. La participation du SDEM est de 82 350 €. Le plan financier précise des subventions envisageables auprès de l'agglomération au titre du fonds de concours pour 22 102 € et de l'Etat au titre de la DETR pour 3 345 €. Il resterait donc à la charge de la commune 33 103 € HT.

M. le Maire, demande au Conseil municipal, l'autorisation de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider ce projet et :

- Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

### **7 – 2 - Fonds de concours effacements réseaux le Val**

Les travaux d'effacements réseaux au Val vont être réalisés par le SDEM50. Il est nécessaire de délibérer pour demander les subventions sur ce projet dont le montant a été chiffré à 140 900 € HT. La participation du SDEM est de 82 350 €. Le plan financier précise des subventions envisageables auprès de l'agglomération au titre du fonds de concours pour 22 102 € et de l'Etat au titre de la DETR pour 3 345 €. Il resterait donc à la charge de la commune 33 103 € HT.

M. le Maire, demande au Conseil municipal, l'autorisation de solliciter l'aide de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au titre du Fonds de concours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider ce projet et :

- Autorise le Maire à solliciter l'aide de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, au titre du fonds de concours.

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

## **8 - Demande de subventions pour les travaux de la cantine scolaire**

### **8 –1- Fonds de concours**

Des travaux de rénovation des équipements de la cantine scolaire vont être réalisés cette année par le service commun du pôle de proximité des Pieux. Il est nécessaire de délibérer pour demander les subventions sur ce projet dont le montant a été chiffré à 21 454 €. Le plan financier précise des subventions envisageables auprès de l'agglomération (6 865 €) et de l'Etat (DETR pour 4 291 €). Il resterait donc à la charge du service commun 10 298 €.

M. le Maire, demande au Conseil municipal, l'autorisation de solliciter l'aide de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au titre du Fonds de concours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider ce projet et :

- Autorise le Maire à solliciter l'aide de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, au titre du fonds de concours.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

### **9 – DECI le Val**

#### **9 – 1 - DETR**

Monsieur le maire rappelle le schéma de la DECI mis en place et accepté en décembre 2022.

Cette année la DECI du Val va être engagée pour un montant total de travaux de 12 283 €.

Le plan financier précise des subventions envisageables auprès de l'agglomération (3 931 €) et de l'Etat (DETR pour 2 456 €). Il resterait donc à la charge de la commune 5 896 € HT.

M. le Maire, demande au Conseil municipal, l'autorisation de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider ce projet et :

- Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

#### **9 – 2 - Fonds de concours**

Monsieur le maire rappelle le schéma de la DECI mis en place et accepté en décembre 2022.

Cette année la DECI du Val va être engagée pour un montant total de travaux de 12 283 €.

Le plan financier précise des subventions envisageables auprès de l'agglomération (3 931 €) et de l'Etat (DETR pour 2 456 €). Il resterait donc à la charge de la commune 5 896 € HT.

M. le Maire, demande au Conseil municipal, l'autorisation de solliciter l'aide de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au titre du Fonds de concours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider ce projet et :

- Autorise le Maire à solliciter l'aide de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, au titre du fonds de concours.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

## **10 – Travaux de voirie rue Jean Moulin**

### **10 – 1 - DETR - DCM ANNULEE car compétence Service commun**

Des travaux de voirie rue Jean Moulin vont être réalisés cette année. Il est nécessaire de délibérer pour demander les subventions sur ce projet dont le montant a été chiffré à 12 892 €. Le plan financier précise des subventions envisageables auprès de l'agglomération (4 126 €) et de l'Etat (DETR pour 2 578 €). Il resterait donc à la charge du Pole de Proximité 6 188 €.

M. le Maire, demande au Conseil municipal, l'autorisation de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider ce projet mais les délibérations concernant les subventions seront prises lors d'un prochain conseil municipal.

### **10 – 2 - Fonds de concours**

Des travaux de voirie rue Jean Moulin vont être réalisés cette année. Il est nécessaire de délibérer pour demander les subventions sur ce projet dont le montant a été chiffré à 12 892 €. Le plan financier précise des subventions envisageables auprès de l'agglomération (4 126 €) et de l'Etat (DETR pour 2 578 €). Il resterait donc à la charge du Pôle de Proximité la somme de 6 188 €.

M. le Maire, demande au Conseil municipal, l'autorisation de solliciter l'aide de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au titre du Fonds de concours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider ce projet mais les délibérations concernant les subventions seront prises lors d'un prochain conseil municipal

## **11 - Convention " La piscine"**

M. le Maire informe qu'une rencontre avec M. Bisiau a eu lieu afin de convenir des modalités de la future convention et points techniques.

Les conditions d'occupation resteront les mêmes avec en plus, l'ouverture de deux décompteurs pour suivre sa consommation d'eau et d'électricité. Ces dépenses seront à la charge des Equipements Touristiques. M. Bisiau prendra quant à lui la charge et le suivi des branchements à sa structure.

L'EPIC mettra à disposition une partie de terrain située Centre d'hébergement des Tamaris à Siouville-Hague, d'une superficie de 200 m<sup>2</sup>, pour une durée de 5 ans, non renouvelable, à compter du mois de mars 2024.

Les lieux mis à disposition sont strictement destinés à l'exercice des activités suivantes :

- Les animations et activités liées au bassin aquatique multi activités et, pour les besoins exclusifs de la clientèle dudit bassin.

### **Tarifs d'occupation de terrain des hébergements de Tamaris**

Dans le cadre de l'occupation mentionnée ci-dessus, il convient de déterminer les tarifs dédiés.

Proposition :

- Occupation du terrain : 50 € TTC / mois
- Forfait eau et électricité pour 2024 : 150 € TTC / mois
- Forfait eau et électricité pour 2025 : 190 € TTC / mois
- Forfait eau et électricité pour 2026 et années suivantes : 190 € TTC / mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à signer cette convention avec l'EPIC et l'auto-entrepreneur.
- De fixer les tarifs mentionnés ci-dessus à compter de ce jour.

## **12 - Information parc de glisse**

Réunion le 2/02 ou plusieurs conseillers se sont réunis pour envisager différents scénarios : uniquement parc de glisse / parc de glisse et jeux pour enfants / abandon du projet. L'hypothèse 2 a été retenue.

La troisième ébauche proposée par « AG Infra » est retenue avec réactualisation du devis. La réalisation serait prévue pour 2026.

Des jeux pour les enfants seront intégrés.

## **13 – Rénovation salle du Temple**

Suite à deux commissions travaux (23/01 et le 13/02) le conseil a décidé de mandater la société de maîtrise d'ouvrage ASSYSTEM pour la somme de 31 155 € pour lancer l'étude sur la rénovation du temple.

Les sommes engagées pour cette rénovation seront notifiées ultérieurement suite aux expertises de l'AMO.

## **14 - Information devenir du centre hébergements des Tamaris**

Changement de destination possible du bâtiment. Un appel à projet pourrait être lancé. La boulangère de SIOUVILLE qui était intéressée va être à nouveau sollicitée pour savoir si le bâtiment l'intéresse toujours.

## **15 - Information permanence élections européennes du 9 juin**

M. le Maire demande la présence de tous les conseillers pour cette élection.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Réunion :** Prochaine réunion vote du budget le 21 mars. Réunion préparatoire le 11/03

**RDV avec société MEFRAN** qui peut proposer des illuminations, du mobilier pour la halte randonnée, des jeux pour enfants.

**Présentation du projet Coastsnap Manche :** le point d'installation au chemin des Banques aura lieu au mois d'avril. Financement pris en charge par le département.

**Information pollution plage :** avérée au niveau du Douet courant janvier. Des traces d'hydrocarbures ont été relevées. Elles viendraient de l'ancienne cuve à fuel de Korian qui n'a jamais été dépolluée. Un courrier à la DDTM a été envoyé. La mairie est en attente d'une réponse pour que KORIAN mette en place la dépollution du site.

**Trait de côte :** accord de la DDTM pour effectuer tous types de travaux mais impossibilité de procéder à un enrochement.

Le sénateur Sébastien Fagnen a rendez-vous avec M. le Maire pour évoquer ce sujet.

**Le bulletin municipal** est en cours d'élaboration ; Elisabeth Burnouf fait choisir au conseil, la photo de couverture.

**Les Travaux sur le PLUI** (plan local d'urbanisme intercommunautaire) sont en cours et devraient être validés et mis en place pour le printemps 2026 et une réunion sur le zéro artificialisation nette a eu lieu avec l'agglo.

**Commune touristique :** Le classement de la commune en tant que commune touristique est en cours.

**Grand site de France :** La visite de la commission Grand Site de France aura lieu début mars.

L'étude est actée pour le Siou et le centre de loisirs ; sera réalisée par l'Agglo

**Effacements de réseaux :** sur la rue Lecoutour un candélabre supplémentaire va être implanté au milieu de cette rue. Sur les 2 phases d'effacements de la Viesville nous venons d'avoir une réponse positive du Département pour la réfection complète de la route département CD 64 en 2025

#### **Ecole :**

- Le problème de la chaudière sera revu aux vacances de février afin qu'une solution soit trouvée.
- les 2 préfabriqués seront démolis cet été
- annonce d'une fermeture de classe de l'école est suspendue.
- Les enfants ont participé à l'opération « sensibilis'haies » avec la Fédération des chasseurs qui les ont aidés à replanter 120 arbustes sur la commune.

Une réunion au pôle de proximité concernant la petite enfance a eu lieu.

Prévoir de nouveaux accroches vélos aux cales.

Levée de séance à 23h30.